

Lignes directrices pour les voyages à l'étranger



Gestion des risques et service des achats

www.laurentian.ca/purchasing

Notre énoncé de mission

« Enseigner, promouvoir et faciliter les pratiques de gestion des risques et de diligence en aidant la communauté universitaire à concevoir des programmes visant à préserver et à protéger les ressources humaines, physiques et financières sur le campus et à l'extérieur de celui-ci. »

Table des matières

Introduction.....	3
Avertissements aux voyageurs.....	3
Lois et coutumes.....	4
Culture.....	4
Choc culturel.....	4
Documents importants.....	5
Passeport.....	5
Certificats des douanes canadiennes.....	6
Visa.....	6
Double citoyenneté.....	6
Transports.....	7
Air.....	7
Sur la route.....	7
Transports en commun.....	8
Santé.....	8
Vaccins.....	9
Médicaments.....	9
Assurance santé et voyage.....	9
Questions d'argent.....	11
Autres considérations.....	11
Activités spéciales.....	11
Faune et flore.....	11
Souvenirs.....	11
Météorologie.....	12
D'autres conseils pour les voyages.....	12
Stages d'étudiants à l'étranger.....	13
Renseignements importants pour le corps professoral et les coordonnateurs de programmes.....	13
Liens Internet et numéros de téléphone.....	14

Tous les renseignements que renferme la présente brochure sont fournis “tels quels”, sans garantie d’aucune sorte, explicite ou implicite. L’Université Laurentienne s’efforce toutefois de présenter des renseignements qui soient exacts au moment de la publication. Les renseignements contenus dans la présente brochure peuvent toutefois changer n’importe quand et sans préavis. Nous encourageons également les lecteurs à faire leurs propres recherches et à consulter des spécialistes pour en savoir plus.

Introduction

Les visites à l’étranger peuvent être des expériences très enrichissantes. À l’ère des communications, nous comprenons les bienfaits de connaître d’autres pays et d’échanger des idées avec eux au profit de l’éducation, des affaires et de l’épanouissement personnel et professionnel.

Cependant, avant de partir, il est essentiel d’envisager les risques liés au séjour dans un pays étranger et de prendre des précautions pour les éviter ou s’y préparer. Un portefeuille volé ou une maladie imprévisible peut saboter une aventure attendue depuis longtemps et décourager le voyageur à saisir toute autre possibilité. Ce document vous aidera à prendre conscience de certains risques liés aux voyages à l’extérieur du Canada. Il est trop bref pour les recenser tous mais il fournit des lignes directrices qui vous aideront à préparer votre voyage.

N’oubliez pas que tous les voyages liés aux activités universitaires doivent être soigneusement planifiés, car la nature de la visite, la durée du séjour, la destination et les conditions politiques et environnementales peuvent avoir des conséquences sur la sévérité et les types de risques auxquels s’exposent le corps professoral, le personnel et la population étudiante. *Pour obtenir de plus amples renseignements ou poser des questions, communiquez avec la Gestion des risques et Service des achats au 675-1151.*

Avertissements aux voyageurs

Il faudrait annuler le voyage si le gouvernement canadien ou américain publie un avertissement à cet effet concernant le pays de destination. S’il est impossible d’annuler le voyage ou si l’avertissement est publié quand vous êtes déjà partis, communiquez avec la Gestion des risques et service des achats au 675-1151, poste 1534 ou 1555 pour obtenir de l’aide.



Le site Web du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) contient des renseignements sur les voyages et des conseils (www.dfait-maeci.gc.ca).

Radio Canada International diffuse les nouvelles canadiennes et les mises à jour sur les situations d’urgence dans des pays donnés. On peut les consulter sur Internet à www.rcinet.ca. L’horaire des émissions et les fréquences se trouvent sur la page d’accueil de Radio Canada (<http://www.radio-canada.ca/radio/>). Un autre site de nouvelles internationales est www.worldnews.com.

Lois et coutumes

Ne présumez pas que le système législatif d'un autre pays est semblable à celui du Canada; les lois ne sont ni statiques ni universelles.



La citoyenneté canadienne n'offre pas d'immunité. Vous êtes assujettis aux lois et règlements du pays où vous trouvez. L'ignorance n'est pas une excuse.

Avant de partir, renseignez-vous sur la vie dans le pays de destination, sur les comportements que les citoyens locaux désapprouvent et sur ce qui est approprié. Respectez les lois, la culture, la structure sociale, les religions et les conditions économiques.

Même s'il est facile de se procurer des drogues à usage récréatif, il est interdit d'en acheter, d'en consommer, d'en importer et d'en exporter à peu près partout. L'achat ou la consommation de drogues peut entraîner des accusations au criminel, de lourdes amendes et de longues incarcérations.

Si vous avez des démêlés avec la loi, communiquez immédiatement avec le bureau du gouvernement canadien le plus proche. Les employés du consulat canadien peuvent veiller à ce que vous soyez traités équitablement et conformément aux normes de ce pays, vous fournir une liste d'avocats et communiquer avec votre famille ou vos amis.

Ne signez rien qui est rédigé dans une langue que vous ne comprenez pas sans avoir la permission de votre avocat. Évitez également de faire des déclarations en l'absence de votre avocat.

Culture



Renseignez-vous sur votre destination : l'environnement politique, économique et culturel. Lisez le plus possible de documents sur le pays et, si possible, parlez à des personnes qui y sont allées en voyage ou ont travaillé dans le pays ou pour le même organisme. Les conditions et le rythme de travail peuvent être très différents de ce à quoi vous êtes habitués.

Renseignez-vous sur les coutumes et tabous sociaux. Il serait extrêmement utile d'apprendre quelques phrases dans la langue du pays. Les interactions humaines varient grandement d'un pays et d'une région à l'autre. En observant les interactions personnelles des gens du pays, vous pourrez déterminer les meilleurs moyens de communiquer oralement et autrement.

Consultez le site Web du Centre d'apprentissage interculturel (www.intercultures.ca) pour avoir des aperçus de pays.

Choc culturel

Beaucoup de gens ont un choc culturel pendant leur voyage dans un autre pays. L'intensité varie d'un voyageur à l'autre et la plupart des gens passent par une période d'adaptation. L'adaptation s'effectue en trois étapes : celle de la « lune de miel » où toutes les nouvelles rencontres sont positives et intéressantes; celle du « vide » où le voyageur se sent en général mal à l'aise et perdu; et la troisième, celle de l'adaptation, est un compromis entre les deux premières où on accepte son nouvel entourage. Afin de bien gérer le choc culturel, il est bon d'en connaître les



signes, de manière à les déceler et à y faire face rapidement et efficacement. Le site Web du MAECI présente une liste de ces signes et diverses stratégies d'adaptation (http://www.voyage.gc.ca/main/living/culture_shock-fr.asp).

Il est également important de savoir que le retour au Canada après une longue période d'absence peut aussi produire un choc culturel. (<http://www.studentsabroad.com/reentrycultureshock.html> [en anglais]).

Documents importants

Préparez-vous assez à l'avance. L'obtention de certains visas peut demander plusieurs mois. Il faut actuellement de 2 à 4 semaines pour traiter une demande de passeport, sans compter la livraison, mais le temps de traitement peut varier en fonction du nombre de demandes reçues et de la complexité des vérifications de routine et de sécurité. Vous pouvez vérifier les délais sur le site Web de Passeport Canada.



Il est recommandé de faire des copies de tous vos documents importants et de ne pas conserver les copies et les originaux au même endroit. Remettez les copies à un parent ou un ami au Canada ainsi que les listes de vos chèques de voyage, numéros de carte de crédit et médicaments délivrés sur ordonnance.

Ne mettez pas votre passeport et d'autres documents importants dans vos bagages à main. Vous devriez les porter dans une pochette ou une ceinture à argent le plus près possible de votre corps.

Par ailleurs, même si les timbres dans votre passeport constituent de magnifiques souvenirs, n'oubliez pas qu'ils peuvent aussi vous causer des problèmes. En effet, vous pourriez ne pas être autorisés à aller dans un pays à cause d'une visite précédente dans un autre. Cela est particulièrement vrai pour Israël et certains pays du Moyen-Orient.

Passeport

Votre passeport canadien est la seule pièce d'identité et le seul document de voyage fiable et accepté partout dans le monde. Il est recommandé de porter également votre carte de citoyenneté ou votre certificat de naissance.

N'oubliez pas de remplir la section « En cas d'accident ou de décès, prière d'aviser » de votre passeport afin de pouvoir communiquer rapidement avec la personne-ressource en cas d'urgence.

Les passeports sont habituellement valides cinq ans. Cependant, certains pays ne vous accepteront pas s'il arrivera à expiration dans un délai de six mois après la date prévue de votre retour au Canada. Vérifiez les règles et restrictions concernant la validité des passeports auprès du consulat ou de l'ambassade de l'autre pays au Canada.



À partir du 1^{er} juin 2009, les Canadiens qui se rendent aux États-Unis doivent présenter un passeport valide, une carte NEXUS ou un autre document acceptable pour pouvoir y entrer. Consultez le site Web du MAECI pour en savoir plus.

Si vous perdez votre passeport ou s'il est volé pendant votre séjour à l'étranger, signalez immédiatement l'incident à la police locale. Obtenez une copie ou le numéro du rapport de police et communiquez avec le bureau du gouvernement du Canada le plus proche. Si vous retrouvez votre passeport ultérieurement, vous devrez le renvoyer à Passeport Canada.

Certificats des douanes canadiennes

Il faudrait obtenir des certificats des douanes canadiennes pour les objets de valeur (c.-à-d. ordinateurs portables, instruments de musique, matériel spécialisé, etc.) afin d'éviter de payer des frais de douane lors du retour au Canada.

Visa

Un visa est une autorisation pour entrer dans un autre pays et il est accordé et émis par ce pays. Un visa n'est pas toujours nécessaire mais beaucoup de pays en exigent un. Le type de visa dépend de ce que vous avez l'intention de faire à l'étranger. Les plus communs sont les visas de tourisme ou de voyage, d'affaires, de travail et d'études. Les exigences et les délais dépendent du type de visa. Le consulat ou l'ambassade du pays au Canada peut vous indiquer les exigences du moment.

Pour les séjours de moins de trois mois, plus de 150 pays exigent d'obtenir un visa de touriste **avant** de quitter le Canada. D'autres pays émettent un visa de touriste, une carte de touriste ou apposent un tampon d'entrée lors de votre **arrivée** (mais ce n'est pas un processus commun dans la plupart des pays et il peut causer des retards).

N'entrez pas dans un pays avec un visa de touriste si vous n'y allez pas à titre de touriste. Tous les pays ont des exigences spéciales pour les personnes qui désirent y séjourner pendant une longue période (habituellement plus de 90 jours) et pour celles qui planifient d'y résider, d'y travailler, d'y étudier ou d'y accomplir des activités non touristiques. Les violations peuvent entraîner des pénalités sérieuses.



Veillez à ce que votre visa soit valide dans tous les pays où vous pourriez aller.

Si vous voulez prolonger votre séjour au-delà de la période permise par le visa, ou changer le type de votre visa (de visa de touriste à visa de travail par exemple), vous devriez communiquer avec le bureau du gouvernement canadien le plus proche, car il pourra vous orienter vers les instances appropriées de ce pays.

Soyez prêts à montrer votre billet de retour (ou d'aller), un relevé bancaire ou tout visa qui prouve que vous avez l'intention d'aller dans un autre pays, car certains pays vous autoriseront à entrer sur leur territoire uniquement si vous pouvez prouver que vous en repartirez et que vous avez assez d'argent pour assurer votre subsistance pendant votre séjour.

Double citoyenneté

Si vous avez le double citoyenneté, le gouvernement du Canada recommande d'utiliser votre passeport canadien pour voyager à l'étranger. L'autre pays dont vous avez la citoyenneté ne reconnaît peut-être pas votre citoyenneté canadienne et les autorités pourraient empêcher le consulat du Canada de vous aider.

Cela est spécialement probable si vous n'utilisez pas votre passeport canadien pour entrer dans l'autre pays.

Divers problèmes et risques se présentent lorsque vous voyagez sous plusieurs citoyennetés et les agents de l'immigration et de sécurité pourraient vous soumettre à un interrogatoire poussé.

Il se peut aussi qu'il y ait confusion quant à la citoyenneté que vous avez utilisée pour entrer dans le pays.

Un certificat de citoyenneté canadienne n'est pas un document de voyage. Les compagnies de transport pourraient retarder votre embarquement ou le refuser si vous revenez au Canada avec d'autres documents qu'un passeport canadien.

Pour en savoir davantage, communiquez avec Affaires étrangères et Commerce international Canada.

Transports

Air

Confirmez votre vol avant de partir. Certaines compagnies aériennes n'acceptent pas les billets qui n'ont pas été confirmés 72 heures avant le vol. À l'arrivée, tenez-vous soigneusement au courant des développements locaux et des actualités et suivez les conseils des autorités locales. Soyez prêts : il se peut qu'il y ait des retards dans les aéroports ou autres et faites des plans en conséquence.



Sachez ce que vous avez le droit de transporter dans votre bagage à main et dans vos bagages enregistrés. Il existe de nouvelles restrictions sur les liquides, les gels et les aérosols. Consultez le site Web de la [Transportation Security Administration](#) (É.-U.) ou de [Transports Canada](#).

Évitez les vêtements comportant des pièces métalliques ainsi que les bijoux et accessoires métalliques; ils peuvent déclencher les détecteurs de métaux aux contrôles de sécurité. Si vous devez être fouillés, vous pouvez demander de l'être dans un endroit privé.

Il est possible de prendre des dispositions pour vous faire ramasser à l'aéroport par un contact local. Mais connaissez-vous vraiment la personne qui viendra vous chercher? Il est facile d'intercepter ou de fournir à d'autres les renseignements sur votre voyage. Dans certains pays, les touristes font l'erreur d'accepter de se faire transporter par des criminels qui se font passer pour leur chauffeur. **Les voyageurs ont maintenant adopté la pratique de demander la photo de la personne qui sera chargée de venir les chercher.**

Sur la route

Chaque pays a son propre code de la route. Sachez que la conduite peut être plus dangereuse qu'au Canada. Les routes peuvent être plus étroites ou défoncées que les nôtres et la population locale peut conduire plus vite et moins prudemment. Bref, soyez sur la défensive au volant. Familiarisez-vous également avec les panneaux routiers et le code de la route ainsi qu'avec le langage. Vous pourriez aussi être obligés d'obtenir un permis de conduire international ou une assurance supplémentaire. Achetez une assurance automobile si vous êtes en dehors de l'Amérique du Nord; consultez les lignes



directrices relatives à la location de véhicules sur notre [site Web](#). Ayez toujours votre police d'assurance sur vous quand vous conduisez.

Transports en commun

Différents transporteurs qui offrent des degrés divers de sécurité et de confort assurent le transport entre les villes.

Si vous voyagez en autobus, il est bon de choisir une compagnie qui utilise des véhicules modernes. Évitez d'emprunter des véhicules qui sont de toute évidence délabrés. Lors de longs voyages en autobus, des étrangers ont été victimes de vol après avoir bu ou mangé des produits contenant un sédatif. Par conséquent, il faudrait être prudent quand vous acceptez des boissons ou de la nourriture d'autres passagers.



Il faudrait aussi faire attention aux minibus qui ne répondent pas aux normes (les daladals par exemple) qui sont fréquemment surpeuplés, mal entretenus et des lieux communs de vol, et dont les conditions d'exploitation sont généralement dangereuses.

Évitez le métro aux heures de pointe, car il y a souvent des pickpockets.

Les trains et autobus surpeuplés sont des lieux de prédilection pour les gestes déplacés. Si vous en êtes victime, plaignez-vous. Montrez le délinquant du doigt et faites-lui des reproches à haute voix. Il s'esquivera probablement. Afin d'éviter ce genre de comportement, envisagez de prendre un siège réservé ou, s'il y en a, installez-vous dans les sections des autobus, des trains et des métros réservés aux femmes.



Faites surtout attention dans les taxis ou les transports en commun. Dans certains pays, il peut être dangereux de héler un taxi dans la rue. Si ce risque est connu dans le pays, utilisez des « radio-taxis » (taxis appelés par téléphone). Il est particulièrement dangereux de héler des taxis devant une boîte de nuit et des établissements touristiques.

Santé

L'Agence de santé publique du Canada recommande fortement de faire effectuer une évaluation des risques individuels par un médecin ou une clinique de médecine des voyages au moins six semaines avant le départ. Ils évalueront la nécessité de vaccins et de médicaments préventifs et vous indiqueront les précautions à prendre pour éviter d'attraper des maladies pendant votre voyage.

Le Service de santé publique de Sudbury et du district offre des services médicaux pour les voyages. Il faut prendre rendez-vous. Les prochaines séances de consultations médicales pour les voyages ainsi que des conseils de sécurité figurent sur son site Web (www.sdhu.com).

Si vous avez un problème médical, il est prudent de porter un bracelet MedicAlert.



Si vous vous sentez mal à votre retour, consultez un médecin. De plus, si vous avez été malade pendant votre séjour à l'étranger, vous devriez voir un médecin à votre retour afin de lui parler du traitement reçu.

Renseignez-vous sur les maladies prévalentes dans le pays visité et sur leur mode de transmission (<http://wwwn.cdc.gov/travel/destinationList.aspx> - [site en anglais]).

Il est bon d'acheter de l'eau en bouteille dans n'importe quel pays étranger, même si la population locale affirme la boire. Vérifiez que la bouteille n'a pas été ouverte. La consommation d'eau contaminée peut vous rendre malade pendant plusieurs jours et facilement gâcher votre voyage. En outre, dans les régions où l'eau est insalubre, évitez de manger des fruits et légumes qui n'ont pas été lavés avec de l'eau en bouteille.

Vaccins

Vérifiez si vos immunisations régulières sont à jour. Certains pays exigent la preuve de la vaccination contre la fièvre jaune avant d'autoriser l'entrée et d'autres demandent aussi la preuve du dépistage du VIH. Faites effectuer l'analyse et obtenez les résultats avant d'entreprendre le voyage.



Médicaments

Si vous devez prendre des médicaments, assurez-vous d'abord qu'ils ne sont pas interdits dans le pays à visiter. Apportez les seringues et les médicaments nécessaires, car vous pourriez ne pas les trouver sur place, et **gardez-les toujours dans leur contenant original, dûment étiqueté**. Vous devriez toujours avoir sur vous un certificat médical indiquant que les seringues sont pour usage médical.

Ayez aussi l'original de l'ordonnance qui précise les noms génériques et commerciaux des produits, car les copies ne sont pas toujours acceptées. Il est conseillé d'obtenir une note du médecin indiquant les raisons médicales de l'ordonnance et la dose recommandée.



Pour les cas d'urgence, il serait sage d'emporter une paire supplémentaire de verres contact ou de lunettes ou l'ordonnance.

Assurance santé et voyage

Quoique la plupart des voyages à l'étranger se déroulent sans problème, des accidents et des maladies arrivent malheureusement. Il vous incombe de vous procurer une assurance complémentaire. Nous ne sommes pas à l'abri des accidents et des maladies et nous ne pouvons pas compter uniquement sur l'aide du gouvernement pour payer les frais médicaux. Dans certaines régions, les établissements de soins ne répondent pas à nos normes, et dans bien des cas, il faut payer d'avance. Le RAMO offre un très petit remboursement pour les traitements d'urgence à l'étranger et impose des limites strictes pour les séjours prolongés à l'extérieur du Canada. Consultez

<http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/pubf/ohipf/travelf.html>.

Choisissez soigneusement votre assurance et vérifiez les conditions, les limitations et les exigences avant de partir.

- Renseignez-vous sur le processus que la compagnie d'assurance suit en cas d'urgence
- Offre-t-elle de l'aide jour et nuit? En français? Y a-t-il des services de traduction pour les fournisseurs de soins qui ne parlent pas français?
- Couverture médicale d'urgence?
- Avances de fonds?
- Vous devriez obtenir une couverture médicale d'au moins 1 000 000 \$ (c'est un minimum, car un séjour de 2 à 3 mois dans un hôpital américain peut facilement vous coûter 500 000 \$)
- Renseignez-vous sur l'assurance-rapatriement. En cas d'urgence pour cause de maladie ou de troubles politiques ou environnementaux qui vous mettent en danger, une assurance-rapatriement illimitée vous permettra de rentrer chez vous.
- Demandez également si la police d'assurance couvre des services non médicaux (c.-à-d. vous aidera-t-on si vous perdez votre passeport, vos billets d'avion, etc.?)
- Couvre-t-elle les visites chez le médecin et les médicaments délivrés sur ordonnance?
- La compagnie d'assurance paie-t-elle directement les factures à l'étranger? Ainsi, vous n'aurez pas besoin de payer puis d'attendre le remboursement.
- Est-ce que des troubles médicaux que vous avez déjà sont couverts?
- Quel est la franchise?
- Les soins dentaires d'urgence sont-ils inclus?
- Le transport d'urgence est-il inclus (p. ex., ambulance)?
- Est-ce que toutes les régions et tous les pays faisant partie du voyage sont couverts?
- La politique assure-t-elle l'évacuation au Canada ou au lieu le plus proche qui peut offrir les soins médicaux appropriés? Couvre-t-elle les frais du responsable des soins qui vous accompagne?
- Est-ce que les coûts liés à un décès à l'étranger sont couverts, y compris le rapatriement du corps au Canada?
- La couverture commence-t-elle avant votre voyage et continue-t-elle après votre retour?
- Vérifiez que la durée maximale du séjour est précisée. Est-il possible de renouveler la couverture de l'étranger?

Il est bon de garder sous la main des formulaires de demande de remboursement ainsi qu'une copie de votre police et le numéro de téléphone de l'assureur. Il est sage aussi de laisser ces renseignements à votre famille ou à des amis.

Si vous payez les frais médicaux, obtenez une facture détaillée de l'hôpital ou du médecin et conservez une copie des documents présentés.

À votre retour au Canada, communiquez avec le ministère de la Santé de votre province ou territoire, car il pourrait y avoir une période d'attente avant l'entrée en vigueur de l'assurance-santé de votre gouvernement.

Questions d'argent

Avant de quitter le Canada, vous devriez demander à un agent de change ou à une banque quelles devises vous devriez emporter. Il est bon d'avoir un peu de monnaie locale quand vous arrivez, à moins que ce ne soit illégal de l'importer; vérifiez le règlement à ce sujet auprès de l'ambassade ou du consulat du pays au Canada.

La monnaie canadienne, les chèques de voyage ainsi que les cartes de crédit ou de débit ne sont pas toujours acceptés. Votre banque pourra vous renseigner sur les services de guichets automatiques bancaires à l'étranger. Si les cartes de crédit sont acceptées, il est bon d'en emporter au moins une, ne serait-ce que pour les urgences.



Renseignez-vous sur le coût de la vie dans la région où vous allez. Il est difficile d'établir un budget et de tenir compte des changements des besoins quand on ne connaît pas la monnaie et les prix locaux. Essayez de dresser des plans en conséquence. Renseignez-vous sur les taux de change en vigueur et munissez-vous d'une calculatrice pour faciliter les conversions. Avant de partir, il est bon également de faire des arrangements afin de pouvoir obtenir davantage de fonds si vous en avez besoin.

Si vous partez pour longtemps, il est important de régler toutes vos obligations financières ou de pouvoir le faire depuis l'étranger.

Au moment de retourner au Canada, vous devriez avoir un peu d'argent local en réserve, car certains pays imposent des frais de service ou une taxe de départ à l'aéroport ou au point de départ.

Autres considérations

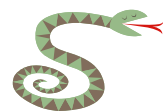
Activités spéciales

Prenez des renseignements sur les visites ou les excursions dans la nature avant de faire vos réservations. Soyez conscient des risques inhérents à cette activité. Ne présumez pas que vous serez en sécurité parce que vous faites partie d'un groupe ou que vous avez un guide. Chaque personne est unique et peut être plus vulnérable qu'une autre à certains risques. Prenez des précautions pour votre propre sécurité.



Faune et flore

Les serpents venimeux, les insectes, les animaux sauvages, les plantes toxiques, etc. posent un risque particulier dans certains pays chauds. Quand vous participez à des activités en plein air, habillez-vous en conséquence et retenez au besoin les services d'un guide local.



Souvenirs

Sachez ce que vous êtes autorisés à rapporter au Canada. Les souvenirs illégaux peuvent être saisis et vous pourriez être passible d'une amende ou d'une peine de prison.

- Pour les aliments, communiquez avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

- Pour les plantes et les animaux (et les produits dérivés), communiquez avec Environnement Canada.
- Pour les biens culturels (antiquités, fossiles), communiquez avec Patrimoine Canada ou l'ambassade du pays que vous visitez.

Sachez que vous pourriez devoir payer des frais de douane sur les articles achetés à l'étranger.

Météorologie

Renseignez-vous sur le climat du pays où vous allez afin de pouvoir emporter les vêtements appropriés (www.cnn.com/weather [site en anglais]).

Il peut faire très mauvais pendant certaines saisons dans quelques régions du monde. Par exemple, la saison des ouragans va de début juin à fin novembre et touche surtout la côte est et du golfe du Mexique des États-Unis, le Mexique, l'Amérique centrale et les Antilles. Vous devriez écouter les nouvelles régionales et les bulletins météorologiques et suivre les conseils des autorités locales. Sachez comment communiquer avec le bureau du gouvernement canadien le plus proche.

D'autres conseils pour les voyages

INDIQUEZ TOUJOURS VOTRE ITINÉRAIRE DE VOYAGE À UN BUREAU OU À UNE AMBASSADE DU GOUVERNEMENT CANADIEN À L'ÉTRANGER.

Ne prenez jamais de photos d'installations militaires, d'un port abritant des navires de guerre ou d'installations industrielles. Vous devriez demander la permission avant de prendre des photos d'artefacts religieux, d'édifices ou de la population locale.

Habillez-vous convenablement.

Ne vous aventurez pas dans des lieux inconnus, renseignez-vous d'abord sur le degré de sécurité qu'ils offrent.

N'acceptez pas de nourriture ou de boissons d'étrangers.

Ne ramassez pas d'auto-stoppeurs et ne traversez pas de frontière avec des personnes que vous venez de rencontrer.

Veillez à ce que vos bagages soient verrouillés et surveillez-les.

Ne traversez jamais une frontière en emportant quelque chose à la demande d'une autre personne.

Ne laissez jamais d'objets de valeur dans votre chambre d'hôtel; mettez-les dans le coffre-fort de l'hôtel.

Si vous prévoyez une absence prolongée, faites un changement d'adresse auprès de Postes Canada avant de partir.

Beaucoup de pays n'offrent pas de services spéciaux aux personnes ayant des besoins particuliers ou d'accès pour les fauteuils roulants. Pour en savoir davantage, consultez la FAQ du site Web du MAECI.

Vous n'avez peut-être pas droit à un conseiller juridique qui parle votre langue ou à un procès dans votre langue dans certains pays.

Comment sont les relations entre le Canada et le pays où vous allez? Quel est l'historique? En quoi influencent-elles vos voyages?

Sachez que vous pouvez être considérés coupable par association.

Selon la destination, les femmes, les homosexuels et d'autres minorités peuvent avoir besoin de prendre des précautions spéciales.

Si vous séjournez pendant longtemps dans un pays étranger, il est bon de rédiger un testament à la fois avant de quitter le Canada et dans l'autre pays. En outre, envisagez d'accorder une délégation de pouvoir à une personne de confiance avant de partir.

Stages d'étudiants à l'étranger

Les expériences d'apprentissage hors campus présentent des risques de blessures pour nos étudiants, de dommages à la propriété et de mise en cause de la responsabilité de l'Université. Il est par conséquent important d'élaborer des plans et de concevoir des stratégies bien avant les stages et le travail sur le terrain afin de réduire les risques pour les étudiants et la responsabilité de l'Université. En particulier, il faut habituellement signer une entente préalable pour les stages d'étudiants.



Ces ententes sont des documents légaux qui engagent explicitement l'Université et l'organisme. Il est par conséquent absolument essentiel d'en vérifier le contenu et la légalité ainsi que la conformité avec les politiques de l'Université Laurentienne et les bonnes pratiques de gestion des activités et des risques. **DES MODÈLES D'ENTENTE SE TROUVENT À NOTRE BUREAU.** Veuillez communiquer avec le Service des achats et de la gestion des risques aux postes 1534, 1532 ou 1555 pour obtenir des renseignements.

Renseignements importants pour le corps professoral et les coordonnateurs de programmes

Informez vos étudiants. Donnez-leur des documents promotionnels, de la documentation sur la santé, la sécurité et autres renseignements sur le programme bien avant le voyage. Ne minimisez pas les risques. Donnez aux étudiants un aperçu réaliste des risques liés à un voyage de ce type et informez-les de leurs responsabilités et de ce à quoi ils devraient s'attendre.

Encouragez les étudiants à effectuer des recherches sur le pays dans des sources externes.

Sollicitez les commentaires d'étudiants qui ont déjà fait ce stage et de vos étudiants à leur retour.

Insistez pour que les étudiants achètent une assurance-voyage et médicale.

Organisez une séance d'information pour renseigner les étudiants sur leurs rôles et responsabilités pendant le voyage.

- Invitez un ancien stagiaire à parler de son expérience et à leur donner des conseils.

- Rappelez-leur la documentation appropriée : passeports, visas, certificats d’immunisation, billets d’avion, chèques de voyage, etc.
- Indiquez-leur les risques particuliers au pays concerné : climat, agitation politique, vol, différences culturelles, etc.
- Conseillez-leur de ne pas se faire remarquer et d’être toujours accompagnés.
- Expliquez l’importance d’acheter une assurance-voyage et médicale complémentaire (imaginez que vous tombez malade dans un pays étranger et que vous revenez avec une dette presque aussi élevée sinon supérieure à vos dettes d’études – horreur).

Demandez aux stagiaires de signer un formulaire de consentement éclairé ou de renonciation (incluant un énoncé de responsabilité) indiquant qu’ils acceptent et comprennent les risques associés au programme et à l’endroit, qu’ils assument ces risques et dégagent la responsabilité de l’Université. Dites-leur également que ni les professeurs ni l’Université ne sont responsables de ce qui arrive dans les activités parascolaires ou si les étudiants décident de prolonger leur visite dans le pays étranger. Aiguillez-les vers le Service des achats et de la gestion des risques pour obtenir de la documentation et de l’aide.

Liens Internet et numéros de téléphone

Visitez notre site Web – [Gestion des risques et service des achats](#)

Ressources gouvernementales

Agence des services frontaliers du Canada : www.cbsa.gc.ca

Services consulaires canadiens : http://www.voyage.gc.ca/consular_home-fr.asp

Affaires étrangères et Commerce international Canada :

<http://www.international.gc.ca/international/index.aspx?lang=fra&redirect=true>

Téléphone : 1-800-267-6788 (au Canada) ou 613-944-6788

Fax : 1-800-575-2500 (au Canada) ou 613-944-2500

Urgences

Courriel : sos@international.gc.ca ou téléphone : 613-996-8885 (accepte les appels à frais virés de l’étranger)



Disponible 24 h/jour et 365 jours/an

Bureau des passeports canadiens : <http://www.ppt.gc.ca>

U.S. Department of State -International Travel: http://travel.state.gov/travel/travel_1744.html

Renseignements généraux

WorldWide Classroom – Travel Planner:

http://www.worldwide.edu/planning_guide/Safety_Traveling_Solo

Study Abroad - Student Handbook: <http://www.studentsabroad.com/>

The World Factbook of Criminal Justice Systems: <http://www.ojp.usdoj.gov/bjs/abstract/wfcj.htm>

Renseignements sur les pays

Radio Canada International : <http://www.rcinet.ca>

Centre d'apprentissage interculturel : <http://www.intercultures.ca/>

The Library of Congress : <http://lcweb2.loc.gov/frd/cs/>

FlightStats : <http://www.flightstats.com/go/Home/home.do>

Global Risk Management Security News : <http://www.airsecurity.com/hotspots.asp>

Conseils pour les voyages

Transports Canada – La sécurité en vol, ça commence au sol :

<http://www.tc.gc.ca/sujet/voyage/aerien/pamphlet.htm>

University of Toronto Safety Abroad: <http://utoronto.ca/safety.abroad/guide.html>

Queen's University International Centre, feuilles d'information sur les voyages :

<http://www.queensu.ca/quic/wsa/orientation/index.htm>

DestinEducation : <http://www.destineducation.ca/index-flash.htm>

Association for Safe International Road Travel: <http://www.asirt.org/>

Transports

Transports Canada - Air: <http://www.tc.gc.ca/air/>

Transportation Security Administration: <http://www.tsa.gov/>

Santé

Agence de santé publique du Canada : <http://www.phac-aspc.gc.ca/index-fra.php>

Société canadienne de santé internationale : <http://www.csih.org/>

Service de santé publique de Sudbury et du district : <http://www.sdhu.com/>

Centers for Disease Control and Prevention : <http://www.cdc.gov/>

MASTA Travel Health : <http://www.masta-travel-health.com/travel-health.aspx>

Questions d'argent

Taux de change : <http://www.xe.com/ucc/>

Traduction

Babel Fish : http://ca.babelfish.yahoo.com/translate_txt

Météo et actualités

CNN – Météo : www.cnn.com/weather

Actualités mondiales : <http://www.worldnews.com/>